



# La trame verte et bleue

Une opportunité pour les collectivités de parfaire leur projet de territoire

**E**n 2002, au sommet de la Terre de Johannesburg, la France comme les autres pays de l'Union européenne s'engage à stopper l'érosion de la biodiversité d'ici 2010. Dès 2007, à travers le Grenelle de l'Environnement, le gouvernement français élabore une stratégie nationale visant à préserver la biodiversité et les ressources naturelles. La fragmentation, la dégradation et la disparition d'habitats naturels ou semi-naturels (zones humides, landes, bocage...) sous la pression des activités humaines constituent la première cause de disparition de la faune et de la flore.

**L'élaboration de la « trame verte et bleue » est l'un des engagements phares du Grenelle de l'Environnement. Cette démarche vise à maintenir et à reconstituer sur le territoire national un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer. En d'autres termes assurer leur survie.**

La déclinaison régionale de la trame verte et bleue repose sur l'élaboration d'ici fin 2013, conjointement par l'État et la Région Bretagne, d'un schéma régional de cohérence écologique (SRCE) identifiant les enjeux régionaux afin de préserver, gérer et remettre en bon état les milieux nécessaires aux continuités écologiques. Ces enjeux reposent sur une stratégie collective déclinée de l'échelle régionale jusqu'au niveau local à travers la prise en compte des continuités écologiques par les collectivités locales notamment au travers de leurs documents d'urbanisme.

Vous êtes élu, technicien d'une collectivité, habitant ou simplement usager de la nature, la trame verte et bleue vous concerne car sa mise en place s'étend à l'ensemble des espaces verts jardinés et naturels, publics et privés, ruraux et urbains.



COMPRENDRE



EXPLIQUER



S'ENGAGER



## Pourquoi faut-il se préoccuper de la biodiversité ?

La biodiversité est indispensable non seulement au maintien de la qualité du cadre de vie, mais elle conditionne aussi notre survie au travers des biens et services innombrables qu'elle fournit : production d'oxygène, cycle de l'eau, fourniture de matières premières indispensables à la fabrication de nos produits de consommation (alimentation, vêtements...). Chaque milieu, chaque espèce a un rôle spécifique, parfois discret, voire insoupçonné mais toujours important pour l'équilibre de la planète.

Les experts indiquent qu'un cinquième de toutes les espèces vivantes pourrait disparaître dans les 30 ans compte tenu du rythme actuel de leur disparition : 100 à 1000 fois supérieur au taux naturel d'extinction. L'érosion actuelle de la biodiversité est largement attribuable aux activités humaines (fragmentation et destruction des milieux naturels liées en particulier, à l'urbanisation croissante, à l'agriculture intensive, au développement des infrastructures de transport, aux pollutions d'origine domestique, industrielle et agricole...).

## Les continuités écologiques, de quoi parle-t-on exactement ?

Tout au long de leur vie, les animaux ont besoin de se déplacer pour se nourrir, se reposer, se reproduire ou encore conquérir de nouveaux territoires. Les plantes, elles aussi, se propagent par leur pollen ou leurs graines.

Les espaces naturels remarquables d'un territoire où la biodiversité est particulièrement riche constituent les cœurs de nature ou réservoirs de biodiversité. Les corridors écologiques assurent la liaison fonctionnelle entre les réservoirs de biodiversité pour favoriser les déplacements de la faune et de la flore sauvage. L'ensemble des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques forment les continuités écologiques.

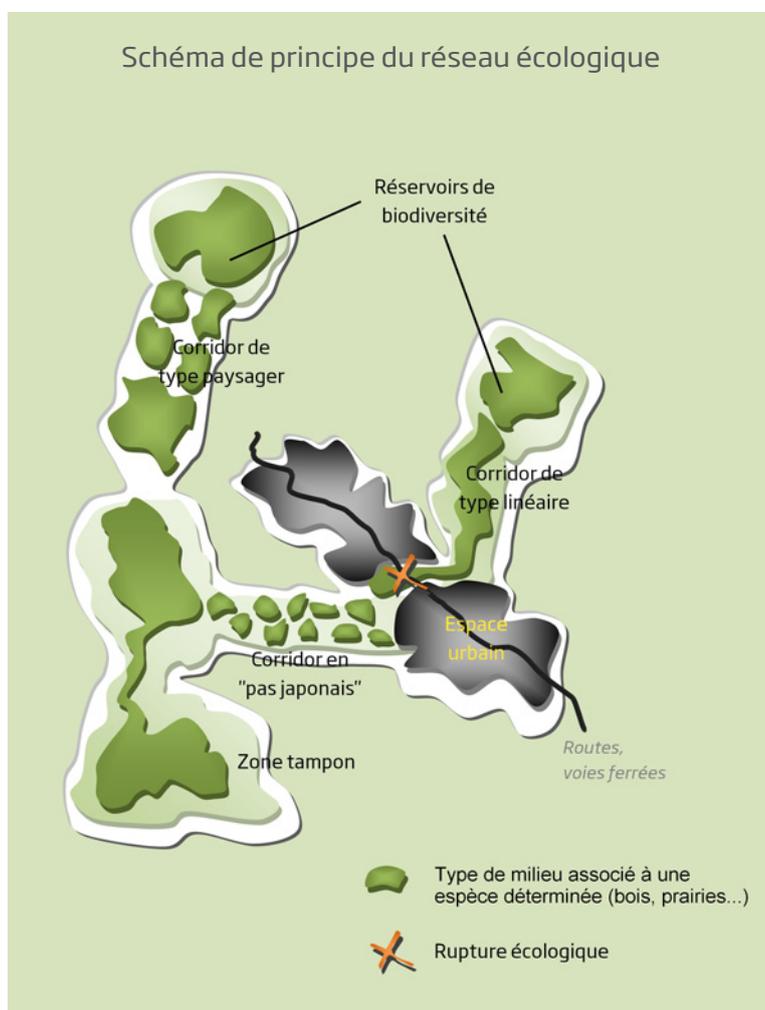
### DÉFINITIONS

#### Réservoirs de biodiversité

Zones vitales, riches en biodiversité, où des espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction...).

#### Corridors écologiques

Liaisons empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité. On distingue les structures linéaires (haies, cours d'eau, etc.), paysagères (zones agricole, forestière, etc.) et en « pas japonais » (mares, bosquets, etc.).



## Pourquoi faut-il rétablir la continuité écologique des cours d'eau et des zones humides ?

Dans le Morbihan, de nombreux ouvrages (barrages, écluses, seuils, moulins) ont été recensés sur les cours d'eau et sont potentiellement des obstacles aux continuités écologiques. Ils peuvent induire des perturbations et impacter non seulement le transport naturel des sédiments mais aussi la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri. Plusieurs solutions existent pour annuler ou à minima réduire les impacts de ces ouvrages, de l'effacement total à l'aménagement de dispositifs de franchissement.

Considérées à une époque comme des lieux inutiles, voire malsains, les zones humides ont été dégradées ou détruites (drainage, remblais...), que ce soit dans le cadre de politiques publiques ou d'initiatives privées. De fait, leur surface a fortement régressé. Pourtant, ces milieux naturels constituent des habitats, des lieux de reproduction pour de nombreuses espèces animales

et végétales. Leur préservation est donc indispensable pour permettre à une faune et une flore abondantes, parfois originales voire rares de se maintenir.

La directive cadre sur l'eau en 2000 et plus récemment le Grenelle de l'Environnement, dont un des objectifs est la mise en place d'une « trame bleue », convergent vers la nécessité d'assurer la continuité biologique dans les milieux aquatiques et les zones humides. Concrètement, ces textes réglementaires conduisent les acteurs du territoire à augmenter les efforts et à démultiplier les actions en faveur de la restauration des corridors écologiques. En Bretagne, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne vise prioritairement l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques ainsi que la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides. Cet outil d'orientation de la gestion de la ressource en eau est décliné à l'échelle des bassins versants dans des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

### Quels sont les fonctions et les services rendus par les zones humides ?

#### Une fonction hydrologique

Les zones humides contribuent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles ont un effet épurateur jouant à la fois le rôle de filtre physique (rétention des matières et éléments toxiques en suspension...) et de filtre biologique. Elles régulent les régimes hydrologiques comme des éponges en « absorbant » momentanément l'excès d'eau de pluie pour le restituer progressivement lors des périodes de sécheresse.

#### Une ressource en eau

Grâce à leurs fonctions hydrologiques, les zones humides remplissent un rôle vital en participant à l'alimentation en eau potable pour la consommation humaine et aux besoins liés aux activités agricoles et industrielles.

#### La prévention des risques naturels

Leurs fonctions hydrologiques contribuent également à la prévention contre les inondations. Inversement, leur rôle de réservoir permet de limiter l'intensité des effets de sécheresse prononcée.

#### Une fonction biologique

Les zones humides constituent des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces animales et végétales qui y sont inféodées, les fonctions essentielles à la vie des organismes (alimentation, reproduction, refuge...).

#### La production de ressources biologiques

La forte productivité biologique qui caractérise les zones humides est à l'origine d'une importante production agricole (herbage, pâturage...), piscicole ou conchylicole.

#### Des valeurs culturelles et touristiques

Les zones humides font partie du patrimoine paysager et culturel. Elles sont le support d'activités touristiques ou récréatives socialement et économiquement importantes et constituent un pôle d'attraction recherché par les citoyens.

#### Des valeurs éducatives, scientifiques et patrimoniales

L'exubérance des manifestations biologiques des zones humides constitue un excellent support pédagogique pour faire prendre conscience de la diversité, de la dynamique et du fonctionnement des écosystèmes.





## Pourquoi faut-il développer les continuités écologiques dans les espaces urbanisés ?

Le développement de la biodiversité dans l'espace urbanisé nécessite la mise en place d'un maillage écologique assurant la circulation des espèces. A l'échelle d'un bourg ou d'une ville, on utilise les termes de « coulée verte » pour désigner les continuités naturelles qui traversent les zones urbanisées. Au-delà de sa fonction écologique nécessaire au développement de la biodiversité urbaine, l'aménagement d'une coulée permet d'apporter aux habitants des fonctions récréatives (espaces de loisirs et détente, déplacements doux, etc.) et des ambiances paysagères contribuant à l'identité des quartiers et la qualité du cadre de vie. Enfin, la coulée verte contribue à la structuration de la trame urbaine. Elle favorise une urbanisation ouverte sur les principaux éléments paysagers structurants en lien avec les territoires agricoles et naturels en lisière.



Maillage écologique et cheminement doux (Saint-Avé)



Hôtel à insectes : lutte contre les parasites (Saint Gilles Croix de Vie, 85)

### Quels sont les principaux enjeux de la « ville-nature » ?

#### Préserver les services rendus par la nature

- Maintenir la biodiversité et le bon fonctionnement des écosystèmes en préservant ou revalorisant les corridors écologiques et en améliorant la gestion du cycle de l'eau ou des déchets verts.

#### Répondre aux aspirations des citadins

- Offrir aux habitants des villes des espaces d'agrément, des lieux de promenades et de pratiques sportives en plein air ou la possibilité de cultiver un jardin familial,
- Procurer aux citadins un refuge contre le bruit, le stress ou la pollution,
- Retrouver le plaisir de vivre en ville pour éviter les déplacements et le mitage du territoire.

#### Valoriser l'espace urbain

- Améliorer le confort et le cadre de vie des habitants,
- Mettre la nature au service d'un urbanisme plus humain qui combine la nécessaire densification avec la mixité de l'habitat dans un ensemble cohérent. La valorisation patrimoniale de la nature contribue à l'attractivité de l'image culturelle et touristique.

## Comment la trame verte et bleue peut-elle contribuer à endiguer l'érosion de la biodiversité ?

### 1 Arbres en milieu urbain

Valoriser la nature dans les villes et les villages en concevant des aménagements urbains qui intègrent le patrimoine arboré existant (haies, talus plantés, arbres isolés...).

### 2 Espaces naturels urbains et périurbains

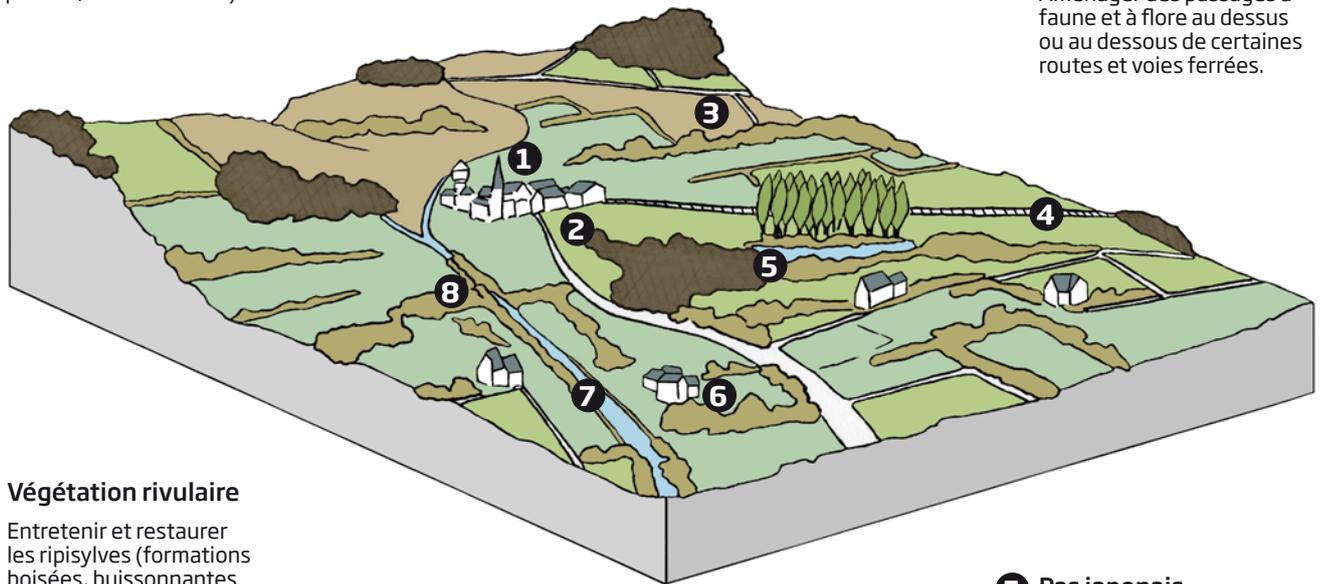
Concevoir des espaces verts rustiques et diversifiés permettant de renforcer les connexions entre les milieux naturels (notion de coulée verte).

### 3 Bocage

Maintenir ou restaurer des haies quand le maillage est dégradé ou inexistant ; conserver les vieux arbres creux qui abritent de nombreuses espèces.

### 4 Passages à faune

Aménager des passages à faune et à flore au dessus ou au dessous de certaines routes et voies ferrées.



### 8 Végétation rivulaire

Entretien et restaurer les ripisylves (formations boisées, buissonnantes et herbacées au bord des cours d'eau) participant à la qualité biologique et physico-chimique des milieux aquatiques.

### 7 Effacement d'obstacles

Engager l'effacement des obstacles sur les cours d'eau ou construire une passe à poissons si la suppression est impossible.

### 6 Biodiversité au jardin

Prévoir des ouvertures dans les clôtures pour laisser la possibilité à la petite faune (hérissons, crapauds...) de circuler ; installer des refuges pour la faune.

### 5 Pas japonais

Aménager des mares entre des plans d'eau éloignés pour permettre aux espèces animales et végétales de ces milieux de se déplacer et aux populations de se développer.





## Quelles actions mettre en œuvre pour préserver et développer les continuités écologiques ?

Pour les collectivités locales, la prise en compte des continuités écologiques est avant tout une démarche politique volontariste en faveur de la préservation de la biodiversité et du paysage. Elle se traduit également par la recherche d'équilibres dans la gestion de l'espace, socle de tout projet de développement durable.

La protection et le développement du réseau écologique à l'échelle communale doit alors s'appuyer tant sur l'intégration des continuités écologiques dans les

documents d'urbanisme que sur la mise en œuvre d'actions sur le terrain.

Agir pour la restauration et la création des continuités écologiques sur le territoire communal, c'est notamment s'intéresser aux espaces publics (alignement d'arbres, pelouses, jardins...), mais aussi impliquer et informer les habitants pour promouvoir une gestion plus écologique de l'espace privatif (haies composées, perméabilité des clôtures...).

Objectifs	Exemples d'actions	Politique communale	Règlement (PLU)	Réalisation de travaux
Préserver et valoriser les espaces naturels existants et les espaces propices à la biodiversité	• Protéger et restaurer les mares et les zones humides en interdisant le remblaiement de ces zones.	X	X	X
	• Maintenir et reconstituer les anciens vergers.	X	X	X
Tisser un ensemble d'espaces verts publics favorisant la perméabilité écologique de l'espace urbanisé	• Convertir certains espaces engazonnés en prairies pâturées ou fauchées.	X		X
	• Soutenir les projets de jardins collectifs (jardins familiaux, partagés...), de bassins de rétention des eaux pluviales paysagers.	X	X	X
Urbaniser en favorisant la conservation des éléments naturels	• Maintenir et restaurer le réseau de haies et de talus.	X	X	X
	• Préserver et créer des fossés et des noues pour assurer les continuités aquatiques.	X	X	X
Restaurer les milieux naturels dégradés	• Entretenir et reconstruire les haies bocagères et les ripisylves (végétation arborée bordant les cours d'eau).	X		X
	• Restaurer certains espaces dégradés (végétalisation de talus, de berges, de dunes...).	X		X
Mettre en œuvre une gestion favorable à la biodiversité	• Pratiquer une fauche tardive des bords de route pour permettre le développement de la faune et de la flore.	X		X
	• Maintenir certains arbres sénescents ou morts qui abritent une flore et une faune variée (insectes, oiseaux...).	X		X
Mener une politique d'acquisition foncière pour conforter les continuités écologiques	• Envisager la préemption de certaines zones (par exemple une zone humide, un ancien verger...) ; dans certains cas, le classement en espaces naturels sensibles ou autres peut aider au portage foncier.	X	X	X
Associer et sensibiliser les citoyens à la biodiversité	• Privilégier les haies champêtres composées d'essences variées aux haies mono spécifiques (ex : thuyas...).	X		X
	• Favoriser la biodiversité dans les jardins en créant des refuges, des nichoirs...	X		X

## La coulée verte de la vallée du Tohon à Questembert

Un projet de territoire permettant de croiser les besoins de nature des habitants et les préoccupations écologiques

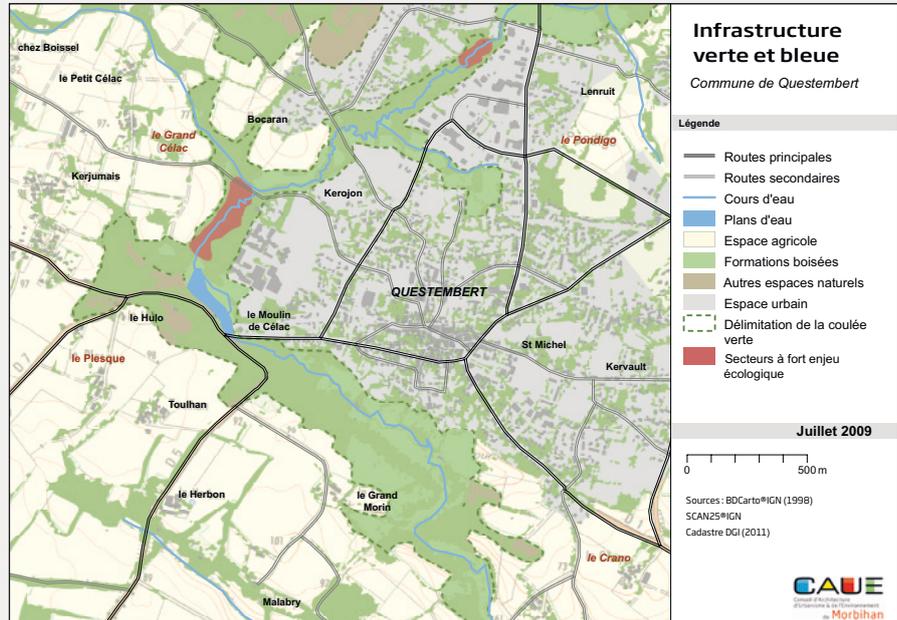
Traversant la commune de Questembert, la vallée du Tohon constitue un couloir de nature où serpente le ruisseau du Moulin de Tohon.

Cette trame naturelle ou coulée verte ceinture la partie ouest de l'agglomération et se prolonge au cœur de la ville. Elle se compose du ruisseau du Moulin de Tohon et d'une mosaïque d'espaces à caractère naturel, agricole ou horticole représentant une séquence diversifiée (prairies naturelles, espaces boisés, milieux aquatiques...).

La proximité de la trame urbaine avec la vallée du Tohon est un atout majeur contribuant à la qualité du cadre de vie des habitants. Des cheminements doux en direction de la coulée verte ont été aménagés et permettent de connecter la ville au réseau de sentiers de randonnée.

La coulée verte constituée d'un ensemble d'espaces répond à différentes fonctions spécifiques :

- sociale, en satisfaisant le besoin général d'espace et de nature des habitants, par la présence d'un réseau de chemins, de sites et de parcours paysagers et botaniques dont la fonction de loisir et de détente est prédominante,
- écologique, en préservant les espaces naturels et la biodiversité et en favorisant les continuités écologiques indispensables aux déplacements de la faune,
- urbanistique et d'aménagement, en contribuant à l'identité des quartiers et en agissant sur les axes de développement et la trame générale de l'urbanisation,
- agricole, en préservant des parcelles agricoles entretenues par la fauche et le pâturage ou bien encore laissées en jachère pour recréer des habitats favorables à la faune sauvage.



La vallée du Tohon forme une coulée verte qui ceinture et pénètre le cœur de la ville de Questembert

La réflexion menée par le CAUE sur l'aménagement et la gestion de la coulée verte de la vallée du Tohon s'est appuyée sur des approches complémentaires :

- une approche paysagère qui met en valeur les éléments de nature au sein de la vallée,
- une approche écologique qui vise à préserver et à mettre en connexion les milieux naturels entre-eux,
- une approche fonctionnelle favorisant les déplacements doux sur la commune.



Des espaces agricoles entretenus par la fauche et le pâturage (Bocaran, Questembert)



Des milieux abritant une biodiversité riche et diversifiée (Célac, Questembert)

# Comment intégrer les continuités écologiques dans les documents d'urbanisme ?

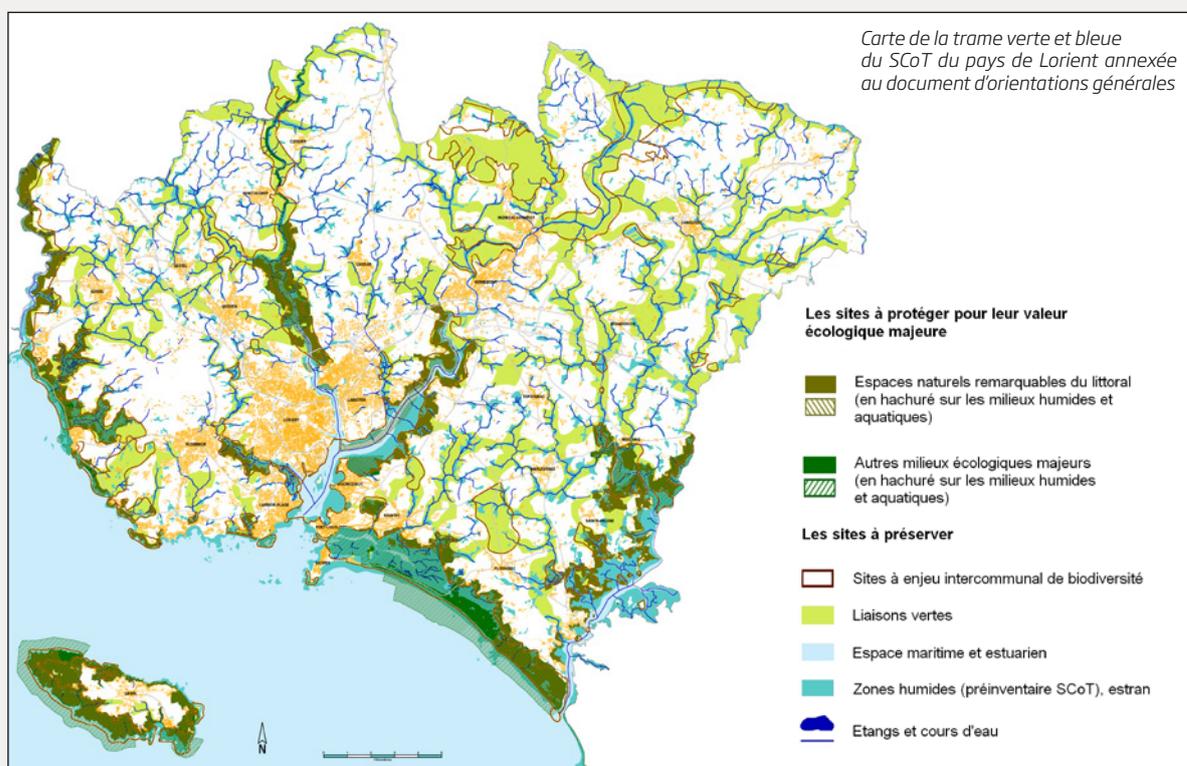
Les orientations de la trame verte et bleue élaborée à l'échelle régionale au travers du schéma régional de cohérence écologique devront être intégrées dans les documents de planification et d'urbanisme (SCoT,

PLU). Cette déclinaison de la trame verte et bleue jusqu'à l'échelle de la parcelle devra s'accompagner de préconisations en termes de mesures de gestion et d'aménagement.

## La trame verte et bleue du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Lorient

Inscrit dans un environnement riche et varié constitué par la mer, la rade, les vallées et les grands sites littoraux, le pays de Lorient, à travers l'élaboration de son SCoT, a souhaité structurer le développement de l'agglomération autour d'une trame verte et bleue. Celle-ci contribue à la valorisation du maillage des espaces naturels qui

parcourent le territoire. Un réseau de liaisons vertes et de sites à fort enjeu pour la protection de la biodiversité a ainsi été identifié sur le pays. La préservation de ces continuités écologiques définies par le SCoT doit permettre de renforcer les ensembles paysagers et le caractère multipolaire du territoire.



## Dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La prise en compte des continuités écologiques lors de l'élaboration ou de la révision du PLU nécessite d'abord d'intégrer les orientations et les prescriptions relatives à la trame verte et bleue identifiée dans le SCoT lorsque celui-ci existe.

### Dans le rapport de présentation

- Recenser les zones naturelles reconnues d'intérêt communal ou protégées et évaluer leur état écologique.

### Dans le PADD

- Énoncer les grandes orientations en matière de protection, de reconstruction du maillage écologique et de réduction des points de conflits (création de passage à faune ...).

## Dans les orientations d'aménagement et de programmation des zones d'urbanisation future

- Identifier les continuités écologiques à protéger, à renforcer ou à créer, si possible en contact avec des ensembles naturels déjà existants.

## Dans le règlement écrit et graphique

- Faire apparaître les périmètres de corridor écologique sur l'ensemble des types de zones traversées (agricole, naturelle, urbaine et à urbaniser) avec une trame spécifique,
- Possibilité d'associer à cette identification parcellaire du corridor un zonage spécifique (Aco, Nco...) faisant l'objet de prescriptions réglementaires spécifiques (perméabilité des clôtures, création de haies champêtres...).



## Quelle gestion pratiquer pour favoriser les continuités écologiques ?

Pendant longtemps, les espaces verts ont été aménagés et gérés avec la volonté de mettre en scène un savoir horticole et d'offrir aux usagers des espaces soignés, entretenus de manière homogène. Ces pratiques ne sont plus adaptées à la diversité des paysages et aux usages d'aujourd'hui, ni à la nécessaire prise en compte

de l'impact de nos activités sur l'environnement. Aussi, depuis 25 ans, certaines collectivités désireuses de trouver un équilibre entre les attentes et usages du public, la tradition horticole et paysagère, le respect et la protection de la nature, tendent vers une alternative : la gestion différenciée.

### Qu'est-ce que la gestion différenciée ?

Ce mode de gestion consiste à pratiquer un entretien adapté des espaces verts selon leurs caractéristiques et leurs usages. Il s'agit de faire le bon entretien au bon endroit et de privilégier les essences locales adaptées aux conditions de sol et de climat. Cette gestion plus économe et plus écologique des espaces verts prend aujourd'hui tout son sens dans un contexte de diminution budgétaire pour les collectivités locales et d'un coût d'entretien des espaces verts qui tend à augmenter au rythme de l'étalement de l'urbanisation (lotissements, zones d'activités, infrastructures...).

La gestion différenciée contribue à la restauration et à la construction du maillage écologique dans les milieux urbanisés en laissant la végétation se développer sur certains espaces communaux, offrant ainsi des conditions favorables au déplacement de la faune.

### Quels enjeux pour la gestion différenciée ?

#### Des enjeux écologiques

- Préserver et enrichir la biodiversité et les continuités écologiques,
- Limiter les pollutions (produits phytosanitaires ...),
- Gérer les ressources naturelles (économie d'eau, gestion des déchets verts).

#### Des enjeux économiques

- Réduire les coûts par la diminution des interventions d'entretien,
- Optimiser les moyens humains, matériels et financiers,
- Faire face à des charges de fonctionnement de plus en plus lourdes dues à l'augmentation des surfaces.

#### Des enjeux sociaux et culturels

- Améliorer le cadre de vie des habitants en mettant à leur disposition une diversité d'espaces,
- Valoriser l'identité des paysages communaux et les sites patrimoniaux,
- Diversifier et transmettre le savoir-faire des jardiniers,
- Sensibiliser le grand public à l'environnement.

### Comment réussir la mise en œuvre de la gestion différenciée sur la commune ?

#### Étape 1

Réaliser un diagnostic quantitatif et qualitatif des espaces verts existants (localisation, surface, usages, modes de gestion actuels...) et les cartographier.

#### Étape 2

Classer les espaces verts en leur attribuant un code d'entretien selon des objectifs d'usages et d'entretien souhaités.

#### Étape 3

Réaliser un cahier de gestion pour chaque espace définissant des prescriptions d'entretien appropriées à son degré d'intérêt patrimonial, sa vocation et son niveau de fréquentation.

#### Étape 4

Effectuer un accompagnement technique (acquisition de matériel, formation du personnel...).

#### Étape 5

Communiquer sur la mise en place de la gestion différenciée auprès des habitants et des usagers.



Un espace vert entretenu par deux fauches annuelles (Tohannic, Vannes)

# Comment entretenir les espaces verts et favoriser la biodiversité urbaine ?

La classification par codes d'entretien est la base de la gestion différenciée, chaque code correspondant à des prescriptions d'entretien particulières. Le nombre de codes peut être plus ou moins important, de l'espace très structuré au plus sauvage, et doit s'adapter aux particularités de la commune.

Les principes de la gestion différenciée tendent à faire évoluer les pratiques de gestion horticole des espaces verts vers une gestion plus écologique du patrimoine vert des communes. Ces modes de gestion sont plus favorables au développement de la biodiversité et souvent moins coûteux dans le temps, comme le fauchage par rapport à la tonte (gain de temps, de main d'oeuvre...).

Codes ou types d'espaces	Définitions	Prescriptions d'entretien	Coût	Biodiversité	Exemples
<b>1</b> Espaces horticoles	Espaces « de prestige » et jardins structurés dont la palette végétale et le caractère soigné nécessitent un accompagnement horticole permanent de la part des gestionnaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Palette végétale : typiquement horticole, les plantes se développant spontanément ne sont pas autorisées.</li> <li>• Produits phytosanitaires : usage possible mais de manière ciblée et contrôlée, et en privilégiant les produits naturels.</li> <li>• Fertilisation : autant que nécessaire, mais adaptée en fonction de l'état des sols et de la végétation.</li> <li>• Arrosage : aussi souvent que nécessaire, mais optimisé.</li> </ul>	élevé	faible	Terrains de football, places d'église, de mairie, parcs, jardins et squares de centre-ville
<b>2</b> Espaces jardinés	Le caractère entretenu reste prédominant. Ces espaces doivent avoir un aspect soigné sans présence permanente de l'équipe d'entretien.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Palette végétale : majoritairement horticole, pouvant accepter une végétation spontanée maîtrisée.</li> <li>• Produits phytosanitaires : usage limité, uniquement en cas de nécessité avérée et en privilégiant le recours à des produits naturels.</li> <li>• Fertilisation : possible, en fonction de l'état des sols et de la végétation.</li> <li>• Arrosage : ponctuel, selon les besoins des cultures.</li> </ul>	moyen	réduite	Espaces verts de lotissement, espaces de jeux et de loisirs
<b>3</b> Espaces rustiques	Espaces de conception libre ou naturelle, sans engrais ni traitement phytosanitaire. Lorsqu'elle existe la flore spontanée est laissée en place.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Palette végétale : la végétation spontanée est favorisée, mais contrôlée dans son développement. Certaines espèces horticoles sont acceptées si elles enrichissent l'esthétique des lieux.</li> <li>• Produits phytosanitaires : usage interdit.</li> <li>• Fertilisation : possible, en favorisant le retour au sol de la matière organique sous forme de composts, paillages ou amendements divers.</li> <li>• Arrosage : de sauvegarde et à l'implantation uniquement.</li> </ul>	réduit	moyenne	Liaisons douces, bassins d'orage, zones d'activités, coulées vertes, abords de salle polyvalente...
<b>4</b> Espaces naturels	Le jardinier laisse se développer la flore spontanée. Ces espaces sont laissés à l'état naturel et font l'objet d'un entretien sommaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Palette végétale : la végétation spontanée est fortement favorisée. Seules les espèces végétales indésirables doivent être maîtrisées.</li> <li>• Produits phytosanitaires : usage interdit.</li> <li>• Fertilisation : pas d'amendement.</li> <li>• Arrosage : pas d'arrosage.</li> </ul>	faible	élevée	Bords de rivière, zones humides, bois, prairies naturelles...

Source : Guide de la gestion différenciée des espaces verts en Val-de-Marne, Conseil général du Val-de-Marne



## Pour agir ...

Le CAUE est à la disposition de toutes les collectivités morbihannaises, notamment pour les aider à mieux définir et concrétiser leurs projets d'aménagement et de valorisation du patrimoine naturel.

A cet effet, le CAUE intervient en amont pour clarifier et définir les orientations des projets d'aménagement des espaces publics et particulièrement des espaces verts. Il contribue ainsi à la préservation et l'amélioration du cadre de vie des habitants, tout en favorisant le développement de la biodiversité urbaine (aménagement d'une coulée verte, gestion de certains espaces délaissés, aménagement de liaisons douces...).

Concrètement, le CAUE accompagne les élus dans l'identification des espaces d'intérêt écologique et des continuités écologiques, en particulier dans les zones urbanisées, et intervient dans la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts.

Contact au CAUE : Damien OGER, chargé de mission patrimoine naturel et paysage



L'opération « un arbre - un enfant » (verger de Boduic, Cléguérec)

## Pour en savoir +

### Urbanisation et biodiversité

- Note « Intégrer la nature en ville dans le plan local d'urbanisme : observation, analyse, recommandations », Etd, 2011, <http://www.projetdeterritoire.com>
- Fiche « Comment préserver la biodiversité ? », L'aménagement durable en questions, CAUE du Morbihan, 2010.

### Gestion différenciée

- Guide de la gestion raisonnable des espaces communaux, Gentiana, 2010, <http://www.gentiana.org>
- Ouvrage « Aménager avec le végétal », FNCAUE-CERTU, Éditions Certu, 2011.
- Site internet de l'association Nord Nature Chico Mendès : <http://www.gestiondifferenciee.org>

### Continuités écologiques

- Guide « Choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques », MEEDDM, 2010, <http://www.legrenelle-environnement.fr>
- Guide méthodologique de prise en compte de la trame verte et bleue - SCoT et biodiversité en Midi-Pyrénées, DREAL Midi-Pyrénées, 2010, <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr>
- Plaquette « La trame verte et bleue en France métropolitaine : enjeux et expériences », MEEDDM, 2010, <http://www.developpement-durable.gouv.fr>
- Site internet pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue : <http://www.trameverteetbleue.fr>

*Véritable outil d'aménagement durable du territoire, la trame verte et bleue est une opportunité pour les collectivités de parfaire leur projet de territoire à partir de différentes approches complémentaires :*

- › une approche paysagère en contribuant à l'identité et la qualité du cadre de vie des habitants,*
- › une approche fonctionnelle et récréative en satisfaisant le besoin d'espaces de détente et de loisirs de la population et en développant le réseau de déplacements doux,*
- › une approche écologique en préservant la biodiversité et les milieux naturels.*



Mai 2012 - Crédits photos : CAUE du Morbihan

Couverture (de haut en bas) : Étang de Tohannic (Vannes) ; Saut du Chevreuil (Sainte-Brigitte) ; Bruyère ; Parc des Morinières (Brétignolles-sur-Mer, 85)  
4<sup>ème</sup> de couverture : Maillage bocager (Malguénac)

**CAUE**  
Conseil d'Architecture  
d'Urbanisme & de l'Environnement  
du **Morbihan**

5 rue du Cdt Charcot 56000 VANNES • Tél : 02 97 54 17 35 • Fax : 02 97 47 89 52 • [conseil@caue56.fr](mailto:conseil@caue56.fr)

[www.caue56.fr](http://www.caue56.fr)